

Leynhac



18ème édition



Bulletin municipal 2025



Sommaire



P. 2

Le mot du maire

P. 3-4

Le budget communal 2025

P. 5- 6

C.C.A.S

P. 7 - 9

Travaux communaux

P. 10 - 19

Vie associative

P. 20 - 22

Zoom sur le petit patrimoine
de Leynhac

P. 23 - 25

Tarifs communaux

P. 26 -28

Vie pratique et infos

P. 29 - 31

Commémorations et état civil



Journal d'informations municipales diffusé gratuitement.

Directeur de la publication : Laurent PICAROUGNE

Rédaction et mise en page : Commission communication

Crédits photos : Mairie de Leynhac/Yves GRATACAP/Mike SMITH(Studio Le Fort)/Geneviève Ginalhac. Imprimé par Imprimerie CHAMPAGNAC –ZI Sistrières 15000 Aurillac- 250 ex



LE MOT DU MAIRE

Chers Habitants,

C'est avec plaisir que je vous propose de découvrir le bulletin municipal qui retrace la vie de notre collectivité en 2025.

L'aménagement de la placette devant l'auberge a débuté au mois d'Avril et devrait se terminer au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Je tiens à remercier Gérald Alayrangue, riverain du chantier, pour sa bienveillance malgré les nuisances liées aux travaux de terrassement et de maçonnerie qui ont duré plus que prévu initialement.

Concernant la voirie communale, 2,5 km ont été refaits avec reprofilage et chaussée bicouche sur la partie Pont du Ser, Le Ser, Lacoste, Albourg, La Prade et entrée du bourg côté pavillons HLM.

Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers un nouveau tronçon a été créé pour contourner le village du Ser. Je tiens à remercier Mme Christine Trinquier et Mr Alexandre Bac qui ont accepté, à l'amiable, de vendre ou d'échanger du terrain pour réaliser cette portion de nouvelle route.

A compter du 1^{er} Janvier 2026, la compétence eau potable et assainissement collectif est confiée au syndicat de eaux Pays de Maurs Rives d'Olt.

Au niveau de l'urbanisme, après une nouvelle phase de consultation et de concertation en 2025 et l'enquête publique, le PLUI « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » sera mis en œuvre en 2026. Désormais le service unifié de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne « CCCC » et la communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac « CABA » instruira les dossiers liés à l'urbanisme.

Pour information, en Décembre 2025, la commune a bénéficié d'un don exceptionnel de 159 000 Euros dans le cadre de la succession Monassier. Mme Alice Monassier née Bouquier était originaire de Leynhac, Place de l'église. Un grand merci à elle pour ce leg en faveur de Leynhac.

Enfin durant ce mandat 2020-2026, la collectivité a réussi à réaliser un programme d'investissement conséquent dans diverses opérations ; 1,575 millions d'euros de dépenses TTC ont été engagés.

- Aménagement urbain, atelier communal et placette : 723 700 €
- Voirie : 475 100 €
- Eau, assainissement : 62 000€
- Logements communaux, mairie, salle Jean Cipièrre, église : 144 600 €
- Acquisition multiple rural : 120 000 €
- Equipements divers : 50 000 €

En parallèle 506 300 € de subventions provenant de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau ont été obtenues et ont permis de financer une partie des investissements précités.

Au cours du mandat, l'endettement de notre collectivité a été maîtrisé. L'encours de la dette était de 417 600 € au 01/01/2020, il est de 376 260 € au 01/01/2026 sans avoir augmenté le taux d'imposition foncier (TH, TF, TFNB) et le prix de l'eau potable.

La situation financière de la commune est saine. L'excédent du budget de fonctionnement a largement participé à l'autofinancement de l'ensemble des réalisations.

Aussi je tiens à remercier l'ensemble des partenaires financiers pour leur soutien et leur engagement précieux.

Enfin, pour clore cet édito, j'exprime toute ma gratitude aux personnes qui travaillent et œuvrent au bon fonctionnement de la municipalité.

Les prochaines élections municipales auront lieu le 15 mars 2026.

Que 2026 vous apporte santé, réussite et des moments de bonheur partagés.

Très cordialement,
Le Maire Laurent Picarougne



FONCTIONNEMENT



Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat ou disponible sur le site communal <http://leynhac.fr>

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs santé, impôts, remboursement des crédits...). La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **484 564,54 €** soit une prévision budgétaire de fonctionnement en **diminution** d'environ **5,26 %** par rapport à celle de 2024.

Dépenses



CHARGES CARACTÈRE GÉNÉRAL

Frais de fonctionnement des services et bâtiments, prestations de maintenance et d'entretien, fournitures et matériels... : **115 450 €**



AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Indemnités des élus, subventions aux associations, au CCAS et aux organismes extérieurs : **36 141 €**



ATTÉNUATION DE PRODUIT

Correspond à une recette touchée par la commune qui doit être reversée à un autre organisme : **6 471 €**



DÉPENSES DE PERSONNEL

Rémunération et charges salariales : **150 900 €**



CHARGES FINANCIÈRES

Intérêt de la dette : **14 700 €**



CHARGES EXCEPTIONNELLES

500 €



DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

200 €

VIREMENT COMPTABLE

ENTRE SECTION : **160 202 €**

Recettes



PRODUITS DES SERVICES

Eau et assainissement, vente diverses : **77 607 €**



AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Loyers bâtiments communaux... : **27 918 €**



DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

État, Région, Département, Communauté de Communes... : **183 729 €**



ATTÉNUATION DE CHARGES

Remboursement frais de personnel : **1 845 €**



IMPÔTS ET TAXES

17 208 €



FISCALITÉ LOCALE

La taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires... : **136 944 €**



PRODUITS FINANCIERS

4,10 €



RÉSULTAT ANTÉRIEUR

39 308 €



INVESTISSEMENT



La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 894 984,91 € soit une prévision budgétaire d'investissement en augmentation d'environ 9,39 % par rapport à celle de 2024.

La programmation budgétaire 2025 a été orientée vers :

- ✓ La poursuite du projet global d'aménagement urbain et notamment la mise en œuvre de la phase 2– Aménagement d'une placette devant l' Auberge de Leynhac
- ✓ Les travaux de reprise de la voie communale VC.42 « Le Ser »
- ✓ La finalisation du diagnostic du système d'assainissement collectif communal
- ✓ La programmation de travaux de sectorisation et télésurveillance du réseau d'alimentation en eau potable

Dépenses



EMPRUNTS
40 778 €



OPÉRATIONS PATRIMONIALES
25 641,77 €



SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ
214 905,14 €



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT
613 660 €

Présentation des opérations d'investissement de 2025



Aménagement du cimetière : 1500 €



Aménagement urbain place centre bourg : 262 000 €



Voirie communale : 145 000 €



Réseaux eau et assainissement : 132 000 €



Bâtiments communaux : 47 000 €



Chapelle du Port : 1500 €



Équipement : 24 660 €



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
État, Région,
Département : 273 114,26 €



EMPRUNTS
160 202 €



VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
249 410,37 €



DOTATIONS, FONDS DIVERS, FCTVA
25 641,77 €



PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
46 487 €



AMORTISSEMENTS
135 893,51 €



OPÉRATIONS PATRIMONIALES
4 236 €

La commune a fait le choix de maintenir une programmation budgétaire visant à minimiser l'impact au niveau de ses administrés comme ne pas augmenter ses impôts locaux (stables depuis 2014), gérer au mieux les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'État.

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale

Main dans
la main :
ensemble pour aider.



Le dimanche 14 décembre 2025, a eu lieu le repas des aînés de plus de 65 ans. Un vin d'honneur a été offert par la commune et après le mot du maire, les 28 convives ont pris place pour déguster le délicieux repas préparé par M&Z évènements de Maurs.



Pour les personnes de plus de 80 ans ne pouvant se déplacer pour le repas, un colis de Noël leur a été apporté par les membres du C.C.A.S. soit 23 colis dont 14 simples, 2 doubles et 7 en maison de retraite.



Comme chaque année, le C.C.A.S. accorde aux familles domiciliées sur la commune et dont les enfants sont scolarisés en écoles primaires, collèges et lycées une aide forfaitaire de 6 € par nuitée dans la limite de 5 nuitées par enfant.
Livret d'épargne : une somme de 35 € a été accordée.

CÉLÉBRATION DES NOCES D'OR

C'est avec beaucoup d'émotion et de sympathie que les membres du C.C.A.S et le conseil municipal se sont retrouvés le dimanche 16 novembre 2025 pour honorer deux couples de notre commune en leur offrant un plateau et un bouquet de fleurs pour leurs noces d'or.



Gyves et Josiane GRATACAP



Michel et Colette ROBERT





Travaux placette devant l'auberge

La démolition de l'ancienne forge a débuté en avril 2025 et a été réalisée par l'entreprise Caumon Nau. Puis les travaux de terrassement et maçonnerie ont commencé à partir de juin et devraient se terminer courant mars 2026. Différents sondages et analyses de sol ont été nécessaires pour respecter les normes techniques et assurer la solidité des ouvrages projetés. En raison de délais d'exécution de certaines entreprises ou des bureaux d'études, le chantier a été plus long que prévu. Sans aucun doute, cet aménagement devant l'auberge donnera de l'attractivité pour recruter de nouveaux gérants.



Le coût TTC définitif (provisoire) se décompose ainsi :

- ✓ Démolition : entreprise Caumon Nau 21 140 €
- ✓ Architecte : Metaphore 20 970 €
- ✓ Bureau d'études : LD Géotechnique 12 300 €
- ✓ Bureau de contrôle : AB 1 930 €
- ✓ Terrassement : Baldy Pierre 38 080 €
- ✓ Maçonnerie : SAS Aymar Béal 175 000 €
- ✓ Ossature métallique : C2M 31 180 €

Total 300 600 € TTC

Pour mémoire, pour financer ces travaux la commune a perçu des subventions :

- ✓ Conseil Départemental : 39 600 € au titre du FCI (Fond Cantal Innovation)
- ✓ Etat (Aide globalisée avec la construction de l'atelier communal) 105 600 € au titre de la DETR et 96 485 € au titre de la DSIL.





TRAVAUX COMMUNAUX

Dossier eau potable et assainissement collectif

En 2025, l'entreprise ACDEAU a terminé le diagnostic relatif au réseau d'assainissement et à la station d'épuration débuté au printemps 2024. Lors de la réunion de restitution au mois d'octobre 2025, un programme de travaux a été défini en 2 phases :

- 1^{ère} phase : Reprise et réfection d'une partie du réseau d'assainissement dégradé et non étanche. Trop d'eaux parasites issue d'infiltrations ou d'eaux pluviales alimentent la station d'épuration dont le rôle est uniquement d'épurer les eaux usées provenant des habitations ou bâtiments publics.

Le coût estimatif est de 285 000 € TTC.

- 2^{ème} phase : Révision du zonage et construction d'une nouvelle station d'épuration avec des filtres à roseaux.

Le coût estimatif est de 420 000 € TTC.

Concernant le réseau d'eau potable, afin d'améliorer et de faciliter la surveillance du réseau, un programme de travaux de sectorisation et de mise en place de la télésurveillance a été défini.

Dans les 7 châteaux d'eau (Broussal, Lagardette, Iagoutte, Le Bru, Le Cayrou, Le Mazet, Laveissière) à la station de pompage du Ser et dans les 3 regards de relevés (Cabrespine, devant l'auberge, Bel air) de nouveaux compteurs connectés seront installés afin d'effectuer des relevés plus rapidement et éventuellement détecter les fuites ou des surconsommations.

Coût estimatif du projet : 85 000 € TTC.

Depuis le 1er Janvier 2026, la commune de Leynhac a confié au Syndicat des eaux Pays de Maurs Rives d'Olt la compétence eau potable et assainissement collectif.

Aussi les projets précédemment énoncés seront repris intégralement par ce nouveau syndicat des eaux. La phase 1 des travaux ainsi que la sectorisation et la télésurveillance sont programmés pour 2026.

La construction de la nouvelle station d'épuration devrait se réaliser en 2027-2028.

À propos du nouveau syndicat des eaux Pays de Maurs Rives d'Olt, une note d'information a été distribuée par la poste en décembre 2025 à tous les abonnés afin de prendre connaissance des évolutions.

Le siège social est situé **Maison des Services, Place du 11 Novembre à Maurs.**
Téléphone : 04-71-46-74-42.





TRAVAUX COMMUNAUX

VOIRIE

En 2025, les principaux travaux ont consisté à une reprise totale de la voirie ; Pont du Ser, Le Ser, Lacoste, Albourg, La Prade et entrée du bourg côté pavillons Cantal Habitat sur environ 2.5 Km (reprise fossé, arasement des accotements, traversée busée, reprofilage et revêtement bicouche). Le village du Ser a été dévié et un tronçon de route nouvelle a été réalisée sur environ 150 m.

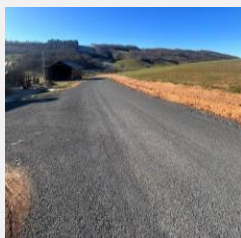
Pour exécuter ces travaux, la commune a signé une convention, avec le CIT (Cantal Ingénierie Territoire) pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour un coût de 3 000 €. Un appel d'offre a été effectué en juillet, 3 entreprises ont répondu : SAS Eurovia, SARL EATP et SARL ETPL & V. Eurovia a présenté la meilleure offre et a donc réalisé les travaux au mois d'octobre. Coût définitif des travaux : 129 326 € TTC.

La commune obtiendra une aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire (FCS) à hauteur de 10 000 €. Nous sommes en attente d'une attribution de DETR (Dotation Equipement Territoire Ruraux) reportée en 2026.

Les travaux de voirie 2024 ont permis d'obtenir une attribution DETR (2025) de 22 475 €.

Au cours du mandat écoulé, 1/4 de la voirie communale, environ 10 Kms a bénéficié d'une réfection de chaussée neuve et une autre partie a bénéficié du point à temps.

475 100 € ont été investis.



Autres travaux

Le portail du cimetière a été déposé, restauré et repeint puis réinstallé en décembre. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise C2M de Maurs pour un coût de 3 225.67 € TTC.



La vierge installée sur la fontaine du village a également été déposée, nettoyée et repeinte par Daniel et Frédéric, agents techniques communaux.



Aménagement paysager sur le tour du Fort au printemps 2025





Comité des fêtes

Au cœur de la vie du village !

Rappel de nos engagements et de nos valeurs :

- Fédérer les habitants autour d'événements festifs et conviviaux.
- Animer la vie locale et créer du lien entre les générations.
- Faire vivre les traditions

Lors de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2024, et celle du 15 novembre 2025, les membres du bureau en place, candidates à leur réélection, ont été reconduites.

Présidente : Geneviève GINALHAC

Trésorière : Marie MALBERT

Trésorière adjointe : Aurélie CAUMON

Secrétaire : Priscilla CARRIAS



Grâce aux recettes des animations de 2024, au prêt de la Mairie (remboursé pour moitié), aux diverses subventions, et au soutien des habitants, l'année a pu démarrer avec une trésorerie redevenue saine. Nous constatons cependant une baisse du nombre de bénévoles, notamment aux réunions où nous nous retrouvons souvent à 5/6 personnes en comptant les membres du bureau. Il nous paraît assez compliqué de tenir un comité sur la durée avec aussi peu de personnes et sans nouvelles recrues. La question de l'avenir de l'association se pose sérieusement.

Par manque de « bras » nous avons donc décidé de nous concentrer en 2025 sur les deux animations principales : les Feux de la Saint-Jean et la Fête patronale du 15 août.

Les feux de la Saint-Jean le 21 juin

Le repas était préparé par le Comité des fêtes. La soirée s'est poursuivie par une animation musicale avant de se retrouver autour du feu allumé par Pierre MARCENAC. Le bois était fourni par Jean-Pierre MURATET.

Pierrot NIGOU n'a pas pu venir nous aider cette année, mais il se plie en quatre tous les ans pour préparer le feu et nous souhaitons le remercier chaleureusement. Merci à eux et merci encore à tous ceux qui avaient fait le déplacement !



La Fête patronale du 15 août

La fête patronale a commencé par la traditionnelle Messe à laquelle les conscrits de l'année et les « pré-conscrits » ont participé, suivie de la cérémonie aux Monument aux Morts.

Un vin d'honneur offert par la Mairie a clôturé la matinée.

Les conscrits de l'année, Xavier GINALHAC, Justine MALBERT, Luc BONHORE et Louis PONS, ont ensuite organisé les fameux « Jeux des Conscrits ». La « taupe » du Comité vous dirait qu'il a fallu freiner leurs ambitions, tant les idées débordaient !!!

En tout cas, nous pouvons être fiers de l'animation proposé par nos jeunes, qui gèrent de A à Z ce moment fort de la Fête.

Nous avons une fois de plus fait confiance au Foodtruck des Barthes pour le délicieux repas du midi et du soir, servis au terrain des sports. Ils s'adaptent à notre demande de proposer des repas savoureux à un tarif raisonnable, et nous saluons leur organisation efficace, les retours que nous avons jusqu'à présent sont très positifs. Merci à eux.

Le groupe RADIO PAPA, a animé la soirée de chants pop/rock, le tout dans une ambiance décontractée ... et survoltée !

A partir de 23h00, la retraite aux flambeaux a eu du succès, chez les petits comme les grands. Vous êtes plusieurs à nous interroger chaque année sur l'absence de Feux d'artifices. Nous comprenons vos regrets, néanmoins, ils représentent un investissement considérable pour un petit comité, avec un fort risque d'annulation par les autorités en raison des épisodes de sécheresse, qui sont de plus en plus fréquents. Nous réfléchissons à d'autres alternatives.

Merci aux associations Leynhacoises pour leur aide et le prêt de matériel. Merci à la municipalité de Leynhac et à notre caisse locale GROUPAMA pour leur soutien, ainsi qu'à nos élus départementaux. Nous tenons également à remercier chaleureusement « L'Association des Amis du Fort de Leynhac » et son président José CAUMON, pour leur don, suite à la clôture de celle-ci.

Enfin, un grand merci à tous les bénévoles impliqués dans les préparatifs de ces deux manifestations.



Le saviez-vous ?

Le Comité tel que nous le connaissons a été créé le 29 janvier 1991.

De nombreux présidents se sont succédé depuis :

1991 à 1993 : Yves PICARD

1993 à 1997 : Carole PASSERINI

1997 à 2003 : Laurent PICAROUNGNE

2003 à 2006 : Jean-Louis GUILLARD

2006 : Coprésidentes : Jacqueline LACOSTE et Aurélie SERVANT 2007 : Coprésidents : Aurélie SERVANT et Claude MEGHE

2009 à 2014 : Claude MEGHE

2014 : Coprésidents : Claude MEGHE et Marie-Claude BEAU 2015 à 2020 : Marie-Claude BEAU

2020 : Dominique THOMAS 2021 à 2023 : Aurore MARI

2023 à aujourd'hui : Geneviève GINALHAC

Tous ont œuvré, avec leurs bénévoles, à animer la vie du village. Si les Feux de la Saint-Jean sont plus récents, la fête patronale du 15 août tient son origine du Moyen-Âge, en l'honneur de Notre Dame de l'Assomption.

A une époque où Leynhac comptait plus d'habitants, cette fête avait un retentissement important dans la localité. De nombreux habitants ont en mémoire la file de voitures garées jusqu'au Moulin du Sol !

La journée commençait alors par un réveil atomique avant la procession à la Vierge et la messe. Puis la fête se poursuivait autour d'activités diverses selon les années : pêche à la truite (dans la fontaine !), fête foraine, spectacles de rue, critérium cycliste, jeux inter villages, concours de pétanque, folklore et même une année, un baptême de l'air en hélicoptère !

Il y avait deux bals : un en haut du village sur la place et un pour les « jeunes » en bas, dans la grange du Sol (démolie depuis). Les gens se rassemblaient pour admirer les Feux d'artifice tirés par Roger BALDY, figure emblématique des fêtes leynhacoises, à qui nous rendons également hommage. Enfin, personne ne partait sans avoir dégusté la bonne soupe aux fromages du « Campanier ».

Avant de vous laisser sur ces quelques lignes qui ne manqueront pas d'évoquer en vous de joyeux souvenirs, nous remercions une dernière fois les bénévoles d'hier et d'aujourd'hui, tout en espérant accueillir de nouvelles recrues prochainement.

Très belle année 2026 à tous et à bientôt !



Cette année l'association Leynh'Art
a présenté
deux événements :



Dimanche 2 mars à l'église de
Leynhac la Chorale
" Les Troubadours Bagnacois "

Vendredi 21 novembre à la salle
de fêtes spectacle de Clément
BOUSCAREL "Conteur Paysan"



Merci à vous tous !
Chaque animation a connu
un réel succès...

PROGRAMMATION 2026

Vendredi 27 mars 2026
Soirée Mexicaine à la salle
des fêtes avec "Los
Tropicales Mariachis"



Dimanche 22 novembre 2026
Théâtre à la salle de fêtes avec la troupe
"Les Confipotes" qui joueront "Panique
au Plaza"

*Notre objectif est de promouvoir la rencontre, l'échange, le partage et de participer
au développement culturel de la jeunesse et des adultes de tous milieux.
Venez nous rejoindre, nous avons toujours besoin d'idées nouvelles .*



LEYNHAC MOTO QUAD



Association Moto & Quad : Du plaisir, du partage et de belles balades !

Cette année encore, notre association de moto et quad a dépoussiéré les chemins de notre village et des alentours ! Réunie autour d'une passion commune pour les sports mécaniques, notre petite équipe de bénévoles et de passionnés a partagé des moments conviviaux.

Des sorties qui rassemblent

Quelques sorties ont été organisées entre membres, permettant à chacun de profiter des paysages de notre campagne. Dans la bonne humeur, nous avons parcouru chemins, sentiers et bois, toujours dans le respect de l'environnement et du voisinage.

Un terrain mis à disposition

Nous tenons à adresser un grand merci à Jean-Pierre qui nous prête généreusement un terrain pour pratiquer en toute sécurité. Ce lieu dédié est précieux : il permet aux membres de s'entraîner, de tester leur matériel et de partager des conseils techniques dans un cadre adapté.

Rejoignez-nous !

L'association est ouverte à tous : amateurs de moto, de quad, jeunes, moins jeunes, débutants ou passionnés de longue date.

Si l'envie de rouler en groupe, de partager et de vivre des moments simples et conviviaux vous attire, n'hésitez pas à nous rejoindre !

**Bureau actuel à renouveler
pour 2026**

Président : Léo Valadou
Vice-Président : Cyril Marcenac
Trésorier: Patrice Nau
Secrétaire : Stéphane Magne

**Renseignements à propos du Leynhac
Moto Quad :**

→ **Leo Valadou Tél : 07 67 65 36 84**



CLUB DE L'AMITIÉ



**Le 29 mars 2025 a eu lieu
l'Assemblée Générale
Extraordinaire.**

Un nouveau Conseil
d'Administration composé de 9
membres a été mis en place.
Un bureau a été élu, composé :

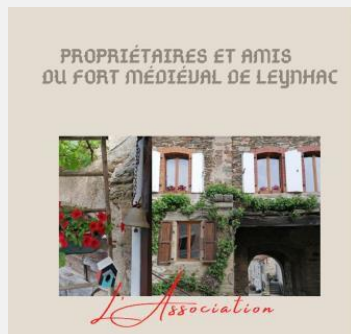
Présidente : Sylviane Coignard
Trésorier : André Raffy
**Trésorière Adjointe : Renée
Bouquier**

Une Assemblée Générale aura
lieu le **vendredi 23 janvier
2026** suivie d'un repas préparé
par M&Z Événements de Maurs.



*Nous vous souhaitons à toutes et tous
une très bonne année 2026*





2025 a été une belle année.



.....Avec un résultat qui nous conforte dans nos choix :

Nous avons obtenu le label « Monuments à Préserver »

Ce label est développé dans le but de mettre en valeur des édifices non retenus pour l'instant au titre des monuments historiques malgré leur intérêt historique et patrimonial, ce label souhaite révéler la richesse du patrimoine français et inciter à sa préservation.

Oui, Le fort est bien un monument à préserver, à sécuriser via par exemple les travaux de sécurisation du passage sous voûte réalisés mi septembre ...le temps fait son office et l'association intervient en soutien des propriétaires concernés, responsables de l'entretien qui reste privé.

Un grand merci à Sébastien EPPE de l'entreprise SEBRENOTRAVO compagnon du devoir (installé artisan à Leynhac) pour son accompagnement et sa gestion de maintenant plusieurs chantiers.

.....Avec un résultat qui nous conforte dans l'avenir de l'association :

L'association travaille, se structure encore davantage sans maintenant vouloir continuer un rythme important de croissance du nombre d'adhérents (membres de soutien) .

Aujourd'hui 107 membres dont 25 de Leynhac (ou rayon inférieur à 15 kilomètres.) Nous sommes donc bien une association implantée localement au service de Leynhac.

.....Et avec un résultat qui nous va droit au cœur : Tous les membres ont décidé de continuer l'aventure au sein de l'association !

Nous avons sollicité chaque membre de droit, bienfaiteur ou membre expert afin de demander (le jour où l'association fêtait ses 5 années d'existence) de préciser le cas échéant le choix de ne plus poursuivre l'aventure.

Merci à vous tous d'avoir choisi de continuer !

Belle année 2026 à tous

Le fort, annoncé sur toutes nos routes doit être un emblème de Leynhac !



L' Association des Amis de la Chapelle Notre Dame du Pont

a fait visiter la Chapelle tous les jeudis de juillet et août à une soixantaine de personnes, très intéressée par la vie de Bertrand de Griffeuille .

Merci à la ville de Leynhac

Corinne BARY - Présidente



A.C.C.A



De Leynhac



L'assemblée générale de notre association s'est déroulée fin juin, le bureau a été maintenu.

Au cours de la saison, il s'est tué une dizaine de sangliers. Le plan de chasse chevreuil a été réalisé entièrement, et des morceaux ont été distribués aux propriétaires des terrains chassables.

Il a été effectué également des lâchers de faisans.

Différents nuisibles ont été régulés au cours de l'année.



Local de la chasse

Le repas d'été ainsi que celui de début décembre ont réuni chacun une centaine de convives.

2025 a été également marqué par l'agrandissement du local de chasse. L'inauguration aura lieu courant 2026.

A ce titre, nous remercions l'ensemble des partenaires, collectivités et bien entendu la Mairie de Leynhac pour les différentes subventions ou aides administratives qui ont permis la réalisation de ce projet.

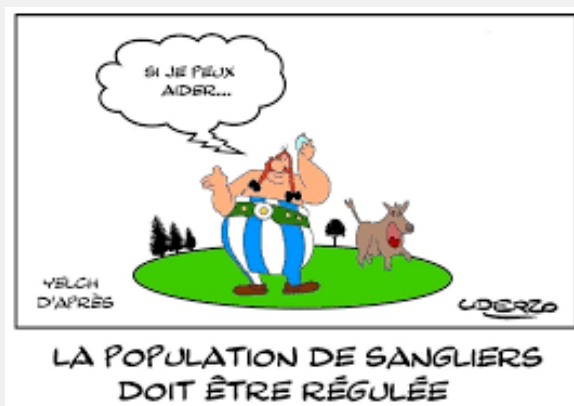
Nous remercions les propriétaires qui nous laissent vivre notre passion et chasser sur leurs terrains.

Habitants de Leynhac, propriétaires, agriculteurs, chasseurs, ensemble faisons vivre notre commune.

Excellente année 2026 à tous.

Que celle-ci comble toutes vos attentes.

Les membres de l'ACCA de Leynhac



SUD CANTAL FOOT

Contact: 590195@laurafoot.org

Après une descente en division inférieure, la reprise est toujours difficile.

Mais grâce à l'esprit d'équipe du groupe, et la convivialité qui perdure au sein du club, tout devient simple.

Avec la nomination d'entraîneurs issus du club Luc Lacipière et Florian Pozouls pour les seniors1, Maxime Bruel et Benjamin Muratet pour les seniors 2, un bon parcours en coupe de France avec le GRAAL obtenu (jeu de maillots), et une position en milieu de tableau pour les deux groupes, l'objectif de la saison reste « le maintien ».

Encadrées par Maël Bourbon et David Gomès, les SUDETTES en pleine progression accèdent à la poule Elite. BRAVO A ELLES.

Chez les jeunes, l'école de foot se restructure autour de Céline Cabanes, notre nouvelle responsable. Le retour d'un tournoi U12-13 est d'ailleurs en préparation pour juin 2026.

Encore merci à nos sponsors, au Conseil Général, à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie, à toutes les communes concernées par SUD CANTAL FOOT, ainsi qu'à tous les bénévoles et supporters pour leur engagement et leur fidélité.

**MERCI ! ET MEILLEURS VOEUX
POUR 2026.
ALLEZ SUD CANTAL FOOT !!!!!
Sportivement,**



Trois matchs ont eu lieu sur notre terrain communal : le dimanche 30 novembre avec les équipes féminines Sud Cantal Foot contre la vallée de l'Authre, le 14 décembre avec l'équipe 2 de Sud Cantal Foot contre l'équipe de l'entente Cère et landes et le 21 décembre avec le match des séniors 2 de Sud Cantal Foot.



Manifestations prévues :

Samedi 29 novembre : Soirée choucroute à Maurs.

Samedi 3 janvier : Belote à Maurs

Dimanche 4 janvier : Quine à Maurs.



Groupama

Leynhac

Bonjour à toutes et à tous,

Voici quelques infos de votre caisse locale Groupama de Leynhac...

Depuis cette année, nous n'avons plus d'assemblée générale mais une réunion mutualiste pour continuer d'être au plus proche de nos sociétaires. En avril 2025, une trentaine de personnes était présente pour cette matinée et partager un bon repas préparé par M&Z Évènements, traiteur basé à Maurs.

2025 a été marquée par la balade solidaire, organisée sur la commune, qui a permis de récolter plus de 2000 euros ce jour-là ; cagnotte portée à plus de 4000 euros grâce à la participation des autres caisses locales du Cantal, somme qui a été versée à l'association « les pas vers les rêves de Lucile ». Pour vaincre ensemble les maladies rares, ce n'est pas moins d'une vingtaine de partenaires, une cinquantaine de bénévoles et presque 200 participants entre le trail et les deux ballades, à qui nous adressons un grand MERCI !!! Une journée réussie et marquante à Leynhac, sur tous points de vue. L'année prochaine, cette manifestation se déroulera sur la commune d'Ytrac.

Grande nouveauté pour 2026 : pour satisfaire une forte demande, notre rencontre mutualiste se déroulera le samedi 7 mars en matinée suivie du traditionnel repas. Nous comptons sur votre présence !

Nous vous souhaitons

une excellente année 2026 !!

L'équipe de votre caisse locale Groupama

De Leynhac



Autres événements sur Leynhac cette année...



La Soubirane, trio polyphonique a enchanté l'église de Leynhac ce samedi 5 décembre avec ses chants traditionnels revisités. Composé de trois artistes professionnelles, le groupe mêle humour et complicité avec le public. Leur répertoire occitan célèbre les fêtes de Noël.



La chorale féminine « Jolyphonia » composée d'environ 18 femmes s'est produite le 13 avril 2025 à l'église de Leynhac.

En atelier à Maurs, ce joli chœur chante un répertoire de chants du bassin méditerranéen.

Les choristes, réparties sur trois pupitres, chantent en italien, espagnol,

occitan, mais aussi parfois dans des langues des pays de l'Est, arabes ou même scandinaves. Elles sont accompagnées à la guitare par leur cheffe de chœur, Stéphanie Della Rocca, qui fait elle-même partie du trio La Soubirane.





LEYNHAC et son PETIT PATRIMOINE BÂTI RELIGIEUX ET COMMÉMORATIF

CROIX, ORATOIRES, STATUES, MONUMENTS AUX MORTS

Les croix constituent un réseau de signes religieux et culturels structurant le territoire: elles christianisent, protègent, délimitent, signalent et commémorent, Elles sont à la fois témoins de la foi populaire et marques du paysage historique.

On retrouve différentes catégories de croix dans le paysage rural comme les **Croix de chemins** qui ont comme fonction principale de christianiser le lieu, marquer la présence de l'Église. Elles ont souvent été érigées à la place d'anciens menhirs païens christianisés. Elles ont un rôle spirituel (protéger le passant, conjurer la peur du carrefour), pratique (servir de repère, même sous la neige), funéraire (stations sur le trajet des convois mortuaires vers l'église).

Les Croix des Rogations et de processions qui ont pour fonction de bénir les champs et les cultures, protéger la communauté des malheurs et garantir la prospérité. Elles sont implantées à proximité des terres cultivées, sur les routes empruntées par les processions.

Les Croix de limites qui marquent les frontières (de villages, de paroisses ou de territoires religieux) pour matérialiser des espaces de protection et d'autonomie.

Les Croix de village et de cimetière qui marquent les entrées et sorties du bourg.

Les Croix des ponts, sommets, sources et fontaines qui sont des points de passage symboliques et économiques ; la croix légitime parfois le péage, au sommet pour marquer la domination du christianisme sur le paysage (fonction de signal et de foi), celles situées près des sources et fontaines sont là pour christianiser d'anciens lieux de culte de l'eau, symbole de pureté et de vie.

❖ *Les croix sont de formes, de tailles et de matières variées : bois, granit, fonte, fer forgé ou ciment.*



L'oratoire est composé d'une niche avec grille en fer avec une petite statue de la Vierge. La croix est prismatique. A l'envers en haut, une petite croix latine est inscrite, au centre apparaît la date de 1790 et plus bas une autre : 1864.



Le calvaire est un ouvrage composé d'un fût maçonné en pierre, surmonté d'une croix de type mission, métallique avec Christ.



La croix du loup

Éléments identitaires à préserver :

- > l'ensemble des éléments des croix (piédestal, fût, croix) en pierre, en ciment ou en ferronnerie, avec les inscriptions
- > les oratoires avec leurs détails d'architecture, leur grille et leur statue
- > les bases empierrées avec les statues votives
- > les niches en façade sur les maisons, avec leurs éventuels détails de sculpture et éléments de décors peints, et les statues qu'elles contiennent
- > les monuments aux morts et leurs éventuels aménagements aux abords



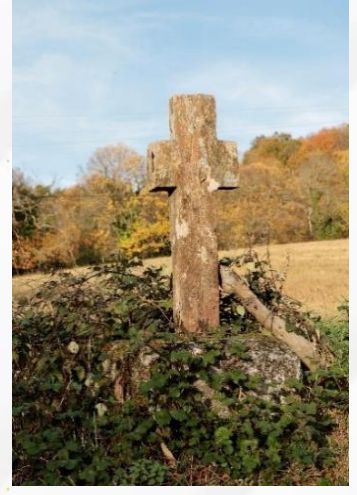
La croix du cimetière est enfoncée dans une dalle en ciment, le croisillon a d'abord une base de même section que le fût, les extrémités sont fleuronées.



La croix route de Lascapelle est métallique ouvragée, peinte en gris, scellée dans un dé tronconique surmontant une clôture.



La croix de Lagardille en bois et socle en pierres



Croix du croisement de St Antoine est en granit avec un croisillon mono-bloc et dé carré. (Fond de côte)



Croix de pierre, socle et croix en pierres avec Ste Vierge dans une niche



Croix de la Bouygue Albos (Type croix de jubilé)



La croix de Montplaisir réalisée par ROQUES Camille pour témoigner du passage de deux moines Joseph et Théophile. Depuis refaite et bénite par le Père Bedel.



La croix du Mazet est très stylisée en granit avec un croisillon mono-bloc et un dé tronconique.



Croix de la chapelle Notre Dame du Pont



Croix à la Moneyrie socle rond en pierres et croix en fer



Croix à Broussal



Croix à la Rigaldie en granit



La croix scierie boutil



Croix de Martory



La croix de Albourg



La croix au Cayla surmonte un mur de clôture, elle est en métal, scellée dans un dé cubique en pierre, la date est gravée.



La croix de Rascuéjoul



La fontaine du bourg en pierre volcanique, composée d'un bassin circulaire renforcé par un cerclage métallique. Le fût central comporte le mécanisme de pompe qui distribue quatre becs métalliques. Au sommet, la statue de la Vierge avec l'enfant Jésus.



La statue de ND du Pont dans la chapelle. Classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques date du XVII^{ème} siècle entièrement restaurée en 2022



La stèle du 19 mars 62 est en granit sur un socle cubique, l'inscription est gravée dans deux plaques de marbres noires polies



Le monument aux morts est un ouvrage en pierre en forme d'obélisque, présentant la sculpture d'une palme et d'une croix de guerre. Tout autour quatre obus et un muret de pierre.



Le lavoir, c'était autrefois un lieu d'échanges et de discussion au cœur de la vie du village. En contrebas de la D219 sur le ruisseau leLeynhaguet

Les tarifs municipaux 2026

EAU ET ASSAINISSEMENT

Location compteur ordinaire : 65,00 €

Location compteur intermédiaire : 20,00 €/an

Consommation de 0 à 100 m³ : 1,50 € / m³

Plus de 100 m³ : 1,00 € / m³

Assainissement : abonnement : 80,00 €

1,10 € / m³



Forfait dépose compteur principal 260€ - compteur divisionnaire 100€

✓ Paiement : facturation annuelle en fin d'année civile

- Le conseil municipal reconduit la facturation à prix coûtant des fournitures utilisées lors de la pose d'un compteur (hormis le compteur lui-même), du remplacement d'un compteur suite au gel, des fournitures nécessaires lors de toutes interventions spécifiques sur le réseau à la demande de l'abonné.



TARIFS CONCESSION/COLOMBARIUM

La surface minimale d'une concession est de 3,60m² (1,20m x 3m).

Le tarif d'une concession consiste en une location pour 50 ans selon les modalités suivantes :

Terrain : Contribuable : 50 € / m²

Non contribuable : 500 € / m²

Columbarium : Contribuable : 350 €

Non contribuable : 1 000 €



« Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout
là où je suis » Victor Hugo



Pour tout renseignement s'adresser à Carole PASSERINI, secrétaire de mairie.



La salle des fêtes

La location de la salle Jean CIPIERE s'effectue sous forme de **forfait** (Location-eau-électricité-gaz-ménage-chauffage).

A la réservation, un versement d'une caution de 150 € et la signature d'une convention de location sont demandés ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Le ménage sur une base de 2 heures sera effectué par un agent communal. Le locataire prendra à sa charge les éventuels suppléments horaires au tarif de 20 € de l'heure. Il est demandé au locataire de ranger le matériel (tables, bancs, chaises) et de passer le balai.

La vaisselle est comprise dans le forfait location. (versement d'une caution de 500 €)

Toute dégradation ou perte de vaisselle entraînera une facturation à prix coûtant (TVA comprise) établie au nom du locataire (le minimum facturable est fixé à 5€).

La sono est réservée uniquement aux associations communales.

Sous réserve de disponibilité, il est toléré de venir préparer la salle la veille.



Les tarifs

	Avec chauffage	Sans chauffage
Particulier contribuable	135 €	110 €
Particulier non contribuable	190 €	165 €
Association communales	60 €	40 €
Associations hors commune	60 €	40 €

LOCATION DU MOBILIER UTILISÉ EN DEHORS DE LA SALLE JEAN CIPIERE (CAUTION 250€)

Table rectangulaire : 6.00 €
Banc : 1.50 €
Chaise : 0,25 €

L'espace Sport Détente Loisirs

Le terrain Multi-Sports

La location du terrain multisports est facturée 2€ par heure.

Le mini-golf

La partie est facturée 2€ par personne. En cas de perte ou de dégradation de la balle ou du club, 2€ seront facturés.

La caution est la carte d'identité + 10 € de caution.

Utilisation possible en soirée.

Location de l'Espace Sports Détente Loisirs pour la journée

La location de l'Espace SDL hors mini-golf et terrain multisports est indiqué par le tableau ci-dessous.

Cette location ouvre droit à l'eau, l'électricité et inclus une heure de ménage.

De plus, les W.C et le club-house seront ouverts.

A la réservation, un versement d'une caution de 150€ et la signature d'une convention de location sont demandés ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Un forfait de 10€ supplémentaire sera demandé pour utiliser le terrain multisports ou le mini-golf (avec 5 balles et 5 clubs).

Un forfait de 20€ supplémentaire sera demandé pour avoir accès à toutes les activités.

Dans le cadre d'une location double (salle «Jean Capière» et halle du terrain multisports), une caution double sera demandée



Associations communales.....40 €

Contribuables.....55 €

Particulier, association ou
professionnel hors commune.....85 €

*Pour tout renseignement et réservation, s'adresser à Mme Aurore MARI
au 06 .83 .94 .43 .60 (Mini golf et terrain)*

Vie pratique et infos



La cérémonie des vœux 2026

aura lieu le **18 janvier à 11h** à la mairie. La municipalité est heureuse de partager un moment de convivialité autour de la traditionnelle galette des rois.



Élections Municipales 2026

Informations concernant les obligations liées aux élections municipales 2026

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

La gestion des listes électorales est **assurée par les communes** (compétence confirmée par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est **obligatoire** d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a environ 2,9 millions d'électeurs non-inscrits et 7,7 millions de «mal-inscrits» (estimations INSEE). Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette «mal-inscription», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a un déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entraînera une réduction de l'abstentionnisme.

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur les listes électorales.

– L'inscription est possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les élections municipales 2026, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **6 février 2026**.

– Le citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote.

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

ÊTES-VOUS INSCRIT(E)
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)

OU FLASHÉZ CE QR CODE

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026

Depuis la promulgation de la [loi du 21 mai 2025](#), le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants est aligné sur celui des communes de 1 000 habitants et plus. Il s'agit d'un scrutin de liste paritaire proportionnel.

À partir de mars 2026, dans toutes les communes, le mode de scrutin applicable sera donc un scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes de candidats et suppression du panachage. Ainsi, dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'est plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms, ni de modifier l'ordre de présentation des candidats lors du vote.

Les listes de candidats doivent être paritaires avec alternance obligatoire entre une femme et un homme.

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

ATELIER NUMÉRIQUE

Maison France Services de MAURS
3 place du 11 novembre 15600 MAURS

Tous les mercredis de 14H à 16H

Pour:

- faire un mail
- naviguer sur internet
- utiliser les réseaux sociaux...

SUR INSCRIPTION
GRATUIT



EMAIL: uc2s.aurillac@gmail.com

TEL: 06-67-80-37-28



**A retrouver aussi
votre
programmation
culturelle
2025/2026** sur le
site internet de la
communauté de
Communes de la
Châtagneraie
Cantalienne, à la
mairie ou à l'Office
du Tourisme de
Maur.

Concerts, théâtre,
spectacles enfants
et adultes, contes
et poésies ainsi
que la musique sur
tout votre
territoire.



La campagne du Fonds de Développement de la Vie Associative 2026 est ouvert jusqu'au 1er mars 2026

Le **FDVA** apporte un soutien financier aux associations. Il s'adresse en priorité aux associations de petite taille non employeuses ou faiblement employeuses, qui participent à dynamiser la vie locale. Il privilégie également les associations qui impliquent régulièrement les bénévoles dans leur projet ou qui proposent un projet associatif innovant. Tous les champs d'activité sont concernés :

- culturel
- environnemental
- sportif
- social
- caritatif
- etc.

Sont exclues les associations à caractère culturelle, syndicale, politique ou œuvrant dans le temps scolaire.

Les associations œuvrant dans les territoires ruraux, et implantées dans la vie quotidienne des habitants constituent le cœur de cible du FDVA. Peuvent être financés un projet spécifique ou le fonctionnement de l'association. Le montant de l'aide est compris entre 1 000 et 10 000€.

Le dépôt de dossier se fait obligatoirement en ligne sur le site ["le compte asso"](https://lecompteasso.fr) jusqu'au 1er mars 2026.





L'UDAF se déplace et fait une permanence mensuelle sur notre commune

Point Info Famille et Parentalité

04 71 43 18 19
pointinfofamille@udaf15.fr
ACCUEIL, INFORMATIONS
ORIENTATION
SUR TOUS LES DOMAINES DE LA VIE
PÔLE RESSOURCE PARENTALITÉ

Vous êtes Aidant familial ?

04 71 43 14 16
plateforme-repit@udaf15.fr
ÉCOUTE SOUTIEN
RELAIS
INFORMATIONS

M@ison Numérique

04 71 43 43 43
lamaisonnumerique@udaf15.fr
CONSEILS
AIDE AUX DÉMARCHES
USAGE DU NUMÉRIQUE

Les «G.E.M.»

Aurillac : 04 71 43 14 24
St-Flour : 04 71 23 16 05
ISOLEMENT, TROUBLES PSYCHIQUES
AURILLAC SAINT-FOUR
ENTRAIDE PARTAGE
CONVIVIALITÉ, ÉCOUTE

Informations et Soutien aux Tuteurs Familiaux

04 71 43 53 53
istf@udaf15.fr

INFORMATIONS ET CONSEILS
MESURES DE PROTECTION D'UN PROCHE
ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

Le Lien

06 68 47 93 91
lelien@udaf15.fr

FACE AUX OBSTACLES DE LA VIE
ÉCOUTE, ORIENTATION
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Point Conseil Budget

04 71 43 53 54
pcb@udaf15.fr

SURENDETTEMENT
QUESTIONS D'ARGENT BUDGET
BONS PLANS SOLUTIONS

Médiation Familiale

04 71 43 41 68
mediationfamiliale@udaf15.fr

SÉPARATION RUPTURE
RENOUVER LE DIALOGUE
TROUVER DES SOLUTIONS

C'est aussi la protection de l'enfance, la protection juridique des majeurs, des résidences accueil et l'accompagnement social adulte.



Besoin d'aide près de chez vous ?

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien (immatriculation de véhicule, RSA, impôts, permis de conduire...)



France
services

Maison France Services
3 place du 11 Novembre 15600 Maurs
Horaires
Du Lundi au Vendredi :
de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h00

Retrouver aussi toutes vos démarches administratives
en ligne sur le site officiel www.service-public.fr



COMMÉMORATIONS 2025



Le Maire et les conseillers municipaux remercient toutes les personnes présentes pour les commémorations qui se sont déroulées cette année 2025 :

Le 19 mars pour la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le 8 mai à l'occasion du 80e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

Le 11 novembre pour la commémoration de la victoire et de la paix jour de l'anniversaire de l'armistice de 1918 et hommage à tous les Morts pour la France.





La municipalité a recensé pour cette année 2025 :

Un mariage : CROS Anthony et THOMAS Emmanuelle le 07 juin

Cinq décès :

CHABUT Roger le 03 janvier
MEGHE Marinette le 21 janvier
RIVES Jacqueline le 21 avril
VALADOU Marcelle le 05 mai
MASSON Claudine le 23 juin

Deux naissances :

Eloan CAST/REYNAUD le 03 mars
Nathalya ROLLAND/CRUZ le 30 décembre

Nouveaux habitants

Mme Joëlle COMBELLE à la Goutte Haute,
Mme STANDAERT et ses enfants Rue pont de Lacoste
Mme Isabelle CRUZ et M. Loïc ROLLAND Rue des forgerons
Mme Patricia CAZES Albourg
Mme Béatrice et M. Christian GAZAN et leur fils Titouan Le Noyer
Mme Elodie REYNAUD et M. Yoan CAST et leurs enfants Gaëtan et Eloan Le Noyer
Mme Alison COËT et M. Clément POTARD et leurs enfants Aedan, Ilona, Tessa à Puechmirou
Mme Alexia DALMON et M. Anthony ROQUES et leurs enfants Milo et Iris à Bel air



Adresse : 1 rue de la châtaigneraie
15600 Leynhac

Ouverture public : du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00.

Téléphone : 04 71 49 04 92 / 04 71 46 96 52

Secrétaire : Mme PASSERINI Carole

E-mail : leynhac.mairie@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.leynhac.fr/>

Boite mail communication :

leynhac.communication@gmail.com

M. le Maire Laurent PICAROUGNE :
Permanence les mardis de 10h à 12h.
Les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Agence postale : du lundi au vendredi
de 10h à 12h
Téléphone : 04 71 49 01 00

Bibliothèque : du lundi au vendredi
de 9h à 12h



Les informations et alertes de la commune sont sur PanneauPocket



Scannez pour télécharger l'appli !



GRATUIT

ANONYME

SANS PUBLICITÉ

 Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

Le Maire et l'équipe municipale
vous souhaitent une
bonne année

2026

